

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
FÉVRIER	18	CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE	
		MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	043
	20-02-042	Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 février 2020.	044
	---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (cabane à sucre) à 1,68 mètre de la ligne avant au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Patricia Talbot, et ce, pour la propriété connue comme étant le 78, chemin Poitras.	044
	---	NOTE 1 : Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de consultation A.1.	044
	20-02-043	Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 février 2020.	044
		CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE	
		MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	
		PÉRIODE DE QUESTIONS	
		AVIS DE MOTION	
	---	AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour édicter les normes relatives à la distribution de certains sacs d'emplettes sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.	045-046
		RÉSOLUTIONS	
		<u>ADMINISTRATION</u>	
	20-02-044	Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 février 2020.	046
	20-02-045	Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.	046-047
		<u>GREFFE</u>	
	20-02-046	Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 19-12-424 pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal – Période du 19 février au 31 décembre 2020.	047-052
	20-02-047	Pour autoriser Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Michel B. Gauthier à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec « UMQ » – 20 au 22 mai 2020 au Palais des congrès de Montréal – Décréter une dépense maximale au montant de 7 200 \$ « incluant les taxes applicables.	052-053
		<u>TRAVAUX PUBLIC</u>	
	20-02-048	Pour autoriser certains travaux – Bell Canada – Les entreprises Telecon Design et AGIR – Ajout de câble de cuivre sur toron existant de Bell Canada et sur nouveau toron de Bell Canada – Chemins de l'Église, Primeau et du Ruisseau – Remplacement d'un poteau – Entre le 24 et le 30, chemin Audrée – Installation d'un nouveau poteau et retrait d'un ancre – 100, chemin Blackburn.	053-054
	20-02-049	Pour confirmer l'engagement de la Municipalité de Val-des-Monts au Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Ministère des Transports du Québec – Autoriser le dépôt de la demande d'aide financière – Nommer monsieur Maxime Bélisle, directeur adjoint du service des Travaux publics, à titre de responsable.	054-055

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
FÉVRIER	18		
	20-02-050	Pour accepter les coûts supplémentaires – Ordres de changements numéros 1 à 11 – Travaux de reconstruction du chemin Saint-Joseph – Phase 2 – Décréter une dépense au montant de 26 095,04 \$ « taxes en sus ».	056-057
		<u>FINANCES ET TAXATION</u>	
	20-02-051	Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 0 \$ – Engagements au montant de 0 \$ – Période se terminant le 31 janvier 2020.	057
	20-02-052	Pour accepter le budget d'opérations de l'Office d'habitation de l'Outaouais démontrant un déficit anticipé au montant de 16 540 \$ pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir – Année 2020 – contribution de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 654 \$.	058
	20-02-053	Pour autoriser un emprunt au fonds de roulement – Financement des projets autorisés pour un montant totalisant 78 500 \$.	058-059
		<u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>	
	20-02-054	Pour nommer monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsable du programme Emplois d'été Canada — Année 2020.	060
	20-02-055	Pour autoriser la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur le chemin de la Savane à Val-des-Monts pendant la randonnée des sucres du Club quad de l'Outaouais – Événement ponctuel – le 14 mars 2020, entre 9 h et 17 h.	060-061
	20-02-056	Pour autoriser la présentation du projet de la construction d'un parc de jeu d'eau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) – Nommer madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à titre de responsable.	061-062
		<u>ENVIRONNEMENT ET URBANISME</u>	
	20-02-057	Pour accorder une dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire – Madame Patricia Talbot – 78, chemin Poitras.	062-063
	20-02-058	Pour modifier la résolution portant le numéro 19-11-387 – Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Usage non-conforme – 60, chemin de La Pêche – La propriété aurait dû se lire comme étant le 50, chemin de La Pêche.	063-064
		<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	
	20-02-059	Pour accorder le statut d'employé cadre permanent à monsieur Maxime Bélisle à titre de Directeur adjoint du service des Travaux publics.	064-065
	20-02-060	Pour retenir les services de madame Marylène Tremblay à titre de Commis aux bibliothèques — Poste permanent à temps partiel.	065-066
	20-02-061	Pour entériner l'embauche de monsieur Benoit Ferland à titre de Lieutenant à temps partiel à l'essai – Service de Sécurité incendie – Caserne no 1.	066
	20-02-062	Pour entériner l'embauche de madame Martine Bastien à titre de Commis au secrétariat – Poste temporaire – Un an.	066-067
	20-02-063	Pour autoriser la signature du protocole d'entente portant le numéro SI-2020-014 – Municipalité de Val-des-Monts et Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) et affaires syndicales.	067-068
		<u>GÉNÉRAL</u>	
	20-02-064	Pour accepter la levée de la séance.	068



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 18 février 2020, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau, madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur Éric Clément, directeur adjoint du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 14 février 2020

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séance extraordinaire et ordinaire du 18 février 2020

Conformément aux dispositions des articles 53 et 54 du règlement portant le numéro 822-18, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, pour être tenue le mardi 18 février 2020, à 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 février 2020.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (cabane à sucre) à 1,68 mètre de la ligne avant au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Patricia Talbot, et ce, pour la propriété connue comme étant le 78, chemin Poitras.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 18 février 2020.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-042

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (cabane à sucre) à 1,68 mètre de la ligne avant au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Patricia Talbot, et ce, pour la propriété connue comme étant le 78, chemin Poitras.

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1: Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de consultation A.1.

20-02-043

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Patricia Fillet
Secrétaire-trésorier et
Directrice générale


Jacques Laurin
Maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 18 février 2020, à 20 h 03, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau, madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur Éric Clément, directeur adjoint du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

AVIS DE MOTION

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale mentionne que cet avis de motion remplace à toutes fins que de droit l'avis de motion qui a été présenté et déposé, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 5 novembre 2019.

Je soussigné, Jean Tourangeau, conseiller du district électoral numéro 1, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour édicter les normes relatives à la distribution de certains sacs d'emplettes sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts, et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 24 mars 2020.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale informe les citoyens que le projet de règlement vise à :

1. À interdire la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.
2. Par conséquent, il sera interdit, à partir du 1^{er} septembre 2020, dans un commerce de détail, d'offrir, à titre onéreux ou gratuit, les sacs d'emplettes suivants :
 - a) Un sac de plastique.
 - b) Un sac de plastique oxo-dégradable ou oxo-fragmentable.
3. De plus, à partir du 1^{er} septembre 2021, il sera interdit, dans un commerce de détail, d'offrir, à titre onéreux ou gratuit, les sacs d'emplettes suivants :
 - a) Un sac biodégradable.
 - b) Un sac compostable.
 - c) Un sac de papier.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

4. La réglementation ne s'applique pas pour les sacs suivants :
- a) Un sac de plastique contenant du matériel publicitaire, dans le cadre d'une distribution porte-à-porte.
 - b) Une housse de plastique distribuée par un commerce offrant un service de nettoyage à sec.
 - c) Un sac de plastique ou de papier utilisé pour un médicament délivré au comptoir d'une pharmacie.
 - d) Un sac d'emballage de plastique ou de papier utilisé exclusivement pour transporter, à des fins d'hygiène, des denrées alimentaires en vrac tels les fruits, les légumes, les noix, les friandises en vrac, les aliments préparés, la viande, le poisson, le pain et les produits laitiers jusqu'à la caisse d'un commerce de détail ou pour protéger des denrées alimentaires d'un contact direct avec un autre article.


Jean Tourangeau
Conseiller

20-02-044

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant l'item suivant, à savoir :

- Item 8.5 : Pour autoriser la signature du protocole d'entente portant le numéro SI-2020-014 – Municipalité de Val-des-Monts et Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) et affaires syndicales.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-045

POUR ACCEPTER ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

No de résolution
ou annotation

20-02-045

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020, tenue à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-046

POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 19-12-424 POUR NOMMER LES COMITÉS PERMANENTS ET AD HOC DU CONSEIL MUNICIPAL - PÉRIODE DU 19 FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec, créer des comités permanents ou ad hoc qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs, Culture et Vie communautaire, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, communications, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 57.2 du règlement portant le numéro 822-18 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil stipule que le Maire nomme les membres du conseil municipal qui siègeront aux différents comités créés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 57.3 du règlement portant le numéro 822-18 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil stipule que la Secrétaire-trésorière et Directrice générale nomme les fonctionnaires qui seront appointés aux différents comités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté les résolutions portant les numéros 09-02-051, 09-11-284, 10-03-082, 10-04-111, 10-09-265, 10-10-325, 11-02-050, 11-11-382, 12-06-188, 12-09-290, 13-05-157, 13-11-385, 14-02-046, 14-05-173, 15-02-056, 16-04-095, 16-08-269, 17-03-076, 17-05-192, 17-11-384, 18-01-010, 18-02-033, 18-05-176, 18-08-298, 18-12-462, 19-03-095, 19-07-237, 19-09-284 et 19-12-424, aux fins de nommer, modifier, abroger et remplacer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Forme, conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec, les comités suivants et nomme les membres du conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, à savoir :

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité général ou plénier du Conseil	Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale et tous les gestionnaires des services municipaux	Tous les membres du conseil municipal	Prendre des orientations ou des décisions sur les dossiers présentés par les fonctionnaires en vue de la séance du Conseil.



No de résolution
ou annotation

20-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines	Monsieur Maxime Bélisle, directeur adjoint du service des Travaux publics	Monsieur le Conseiller Claude Bergeron Monsieur le conseiller Benjamin Campin (Substitut)	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis. Aucun jeton de présence n'est alloué par la Municipalité de Val-des-Monts.
Mariage civil ou union civile	Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et les services municipaux	Madame la Conseillère Pauline Lafrenière Monsieur le Maire Jacques Laurin	Le mandat est de s'acquitter des devoirs incombant aux mariages civils ou aux unions civiles, tel que prescrit par la Loi.
Rapide-O-Web des Collines	Madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe Monsieur Aziz Lahssaini, directeur du service des Finances	Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau Madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe Monsieur Aziz Lahssaini, directeur du service des Finances	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration, faire rapport aux membres du conseil municipal concernant la mise sur pied d'une infrastructure de réseau sans fil aux fins de permettre l'accès au service Internet haute vitesse à l'ensemble de la population des municipalités de Val-des-Monts et de La Pêche et du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
Politique familiale et des aînés	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Madame la conseillère Joëlle Gauthier 1 représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) 5 citoyens	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en tant que responsable des questions relatives aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, à la politique familiale et des aînés, au Comité de suivis de ladite politique et faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité ayant comme objectif de soutenir les actions et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.
Bibliothèques	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture de la Vie communautaire Madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire Madame Alexandra Ethier-Deragon, préposée aux bibliothèques Madame Marie-Claude Lachaine, préposée aux bibliothèques	Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Réseau biblio du Québec. Faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Réseau biblio du Québec et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.



No de résolution
ou annotation

20-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité de mise en œuvre du circuit de mise en valeur du patrimoine – Comité de la Politique culturelle	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture de la Vie communautaire Madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire Madame Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire	Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité de mise en œuvre du circuit de mise en valeur du patrimoine. Faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis et faire des recommandations aux membres du conseil municipal quant aux détails des appels d'offres aux artistes et la sélection des artistes.
Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture de la Vie communautaire Madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire Madame Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire	Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein de la Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, faire des recommandations aux membres du conseil municipal, assurer un suivi aux projets financés et une répartition équitable du Fonds de développement culturel au sein des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans les secteurs culturels des arts visuels, de la scène, du patrimoine, des lettres et des métiers d'arts et événements culturels.
Comité Association récréative de Val-des-Monts	Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale Monsieur Aziz Lahssaini, directeur du service des Finances Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Monsieur Richard Gervais, adjoint exécutif	Monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association récréative de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par l'Association et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité du Festival country de Val-des-Monts	Madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Madame Marie-Milie Massicotte St-Ours, préposée aux événements spéciaux et aux communications	Monsieur le Conseiller Benjamin Campin	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité du Festival country de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.



No de résolution
ou annotation

20-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité – Association de la Foire de Poltimore	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association de la Foire de Poltimore, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité Consultatif d'urbanisme	Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme Monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau Monsieur le Maire Jacques Laurin (Substitut)	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, effectuer des études en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, formuler des avis sur les dérogations mineures, consulter les parties intéressées lors de citation d'un monument historique ou la constitution d'un site du patrimoine. Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives à l'environnement, voir à évaluer le contenu du plan d'urbanisme, en vigueur et en préparation, sur tous les aspects qui touchent l'environnement et d'en proposer la modification lorsque nécessaire. Voir participer activement à l'élaboration et la mise en place de la politique environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts.
Comité des Ressources humaines	Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale Madame Mireille Brazeau, directrice du service des Ressources humaines Madame Noémie Boisclair, directrice adjointe du service des Ressources humaines (Substitut)	Madame la Conseillère Pauline Lafrenière	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de relations de travail, voir à l'application des conventions des conditions de travail, des conditions collectives, de la formation du personnel.
Comité – Fédération des Lacs	Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme Monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	Monsieur le Conseiller Benjamin Campin	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité des Lacs, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis. Travailler en collaboration avec la Fédération et le bureau de la Directrice générale pour les projets, au préalable, approuvés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

20-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité – Villes et villages en santé	<p>Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire</p> <p>Madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire</p> <p>Madame Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire</p>	<p>Monsieur le Conseiller Benjamin Campin</p>	<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité de villes et villages en santé, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par ledit Comité. Soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>
Comité de la Table des aînés des Collines	<p>Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire</p>	<p>Madame la Conseillère Joëlle Gauthier</p>	<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité de la Table des aînés des Collines, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>
Comité Villa St-Louis-de-France	<p>Monsieur Julien Croteau, agent de développement, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint</p> <p>Madame Julie Quesnel, directrice adjointe du service des Finances (Substitut)</p>		<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité Villa St-Louis-de-France, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>
Comité de gestion par bassin versant – Plan directeur de l'eau	<p>Monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme</p>	<p>Monsieur le Conseiller Benjamin Campin</p> <p>1 représentant de la Fédération des lacs de Val-des-Monts</p> <p>3 citoyens</p>	<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité ad hoc sur la gestion par bassin versant, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par ledit Comité. Soumettre tous les comptes rendus et rapports requis à la Direction générale.</p> <p>Préparer un plan directeur de l'eau pour le bassin versant Nord-Ouest de la Rivière Blanche Ouest et analyser diverses questions, tenir des assemblées de consultations et produire des recommandations au Conseil municipal pour toutes questions relevant de la gestion de l'eau par bassin versant.</p> <p>Se référer aux règles d'ordre et de procédures dictées par le Conseil municipal pour la tenue des rencontres.</p>



No de résolution
ou annotation

20-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité de gestion Nakkertok	Monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Monsieur le Conseiller Benjamin Campin 1 représentant du Club de ski Nakkertok 1 représentant du Club de ski de fond des collines 2 citoyens	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité ad hoc sur la gestion Nakkertok, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par ledit Comité. Soumettre tous les comptes rendus et rapports requis à la Direction générale. Pour l'année 2018-2019 : Autoriser, par entente, le maintien de la programmation du Club de ski Nakkertok, afin qu'il en assure la gestion. Voir à la rédaction et mise en place d'un protocole d'entente pour la gestion du site entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Club de ski Nakkertok. Préparer et recommander un plan de développement stratégique pour les 5 prochaines années. Préparer et recommander un plan d'action qui soutient le plan de développement stratégique.

- Mentionne, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 822-18, article 58.2, que Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale font parties d'office de tous les comités.
- Abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 19-12-424.
- Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

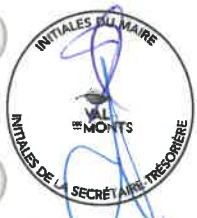
20-02-047

POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR JACQUES LAURIN, ET MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE BERGERON ET MICHEL B. GAUTHIER À ASSISTER AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « UMQ » - 20 AU 22 MAI 2020 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 7 200 \$ « INCLUANT LES TAXES APPLICABLES »

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- Autorise Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Michel B. Gauthier à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec « UMQ », et ce, les 20, 21 et 22 mai 2020, au Palais des congrès de Montréal.



No de résolution
ou annotation

20-02-047

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Décrète une dépense maximale au montant de 7 200 \$ « incluant les taxes applicables » pour la participation des représentants.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour payer les inscriptions et effectuer les paiements des frais inhérents ou le remboursement concernant les frais encourus et un rapport des dépenses et des frais encourus ainsi qu'un rapport de la formation devront être déposés à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale.
4. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-110-00-346	2 440,97 \$	Congrès
02-130-00-310	4 453,24 \$	Frais de déplacement
54-134-91-000	116,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	115,96 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-048

POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX - BELL CANADA - LES ENTREPRISES TELECON DESIGN ET AGIR - AJOUT DE CÂBLE DE CUIVRE SUR TORON EXISTANT DE BELL CANADA ET SUR NOUVEAU TORON DE BELL CANADA - CHEMINS DE L'ÉGLISE, PRIMEAU ET DU RUISSEAU - REMPLACEMENT D'UN POTEAU - ENTRE LE 24 ET LE 30, CHEMIN AUDRÉE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU POTEAU ET RETRAIT D'UN ANCRE - 100, CHEMIN BLACKBURN

Considérant que l'entreprise Telecon Design a transmis, le 19 novembre 2019, pour Bell Canada, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'ajout de câble de cuivre sur toron existant de Bell Canada et sur nouveau toron de Bell Canada, et ce, sur les chemins de l'Église, Primeau et du Ruisseau;

Considérant que l'entreprise AGIR a transmis, pour Bell Canada, le 24 janvier 2020, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste au remplacement d'un poteau entre le 24 et le 30, chemin Audrée, lesquels travaux sont requis pour les besoins de l'entreprise Cogeco Connexion inc.;

Considérant que l'entreprise Bell Canada a transmis, le 31 janvier 2020, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'installation d'un nouveau poteau et au retrait d'un ancre pour le 100, chemin Balckburn.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par l'entreprise Telecon Design, pour Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM-01, du projet portant le numéro D40352, et plus précisément à l'ajout de câble de cuivre sur toron existant de Bell Canada et sur nouveau toron de Bell Canada, et ce, sur les chemins de l'Église et du Ruisseau.
2. Mentionne que la Municipalité de Val-des-Monts ne peut autoriser les travaux demandés pour le chemin Primeau puisque la Municipalité de Val-des-Monts n'en est pas propriétaire.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-048

3. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par l'entreprise AGIR, pour Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan 101, du projet portant le numéro 105920, et plus précisément au remplacement d'un poteau, et ce, entre le 24 et le 30, chemin Audrée, lesquels travaux sont requis pour les besoins de l'entreprise Cogeco Connexion inc.
4. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM01, du projet portant le numéro 105989, et plus précisément à l'installation d'un nouveau poteau et au retrait d'un ancre pour le 100, chemin Balckburn.
5. Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts autorise seulement les travaux mentionnés ci-dessus, devant être effectués par Bell Canada et les entreprises Telecon Design et AGIR, pour Bell Canada, sous l'approbation finale du Directeur adjoint du service des Travaux publics à la fin des travaux.
6. Souligne que Bell Canada et les entreprises Telecon Design et AGIR devront communiquer, 24 heures avant de débiter les travaux, avec un Contremaître du service des Travaux publics.
7. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-049

POUR CONFIRMER L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018-2021 - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - AUTORISER LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NOMMER MONSIEUR MAXIME BÉLISLE, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, À TITRE DE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 septembre 2019, la résolution portant le numéro 19-09-308, aux fins d'accepter la nouvelle programmation – Préparation de plans et devis – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Prioriser les chemins de Buckingham et Sauvé – Décréter une dépense maximale au montant de 30 000 \$ « taxes en sus » – Réalisation des études géotechniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues, entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020, dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets :

- a) Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
- b) Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec « MTQ » versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-049

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts s'engage à rembourser sans délai le MTQ pour les sommes versées en trop lorsque :

- a) Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL).
- b) Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun de présenter auprès du MTQ, une demande d'aide financière pour la réfection des chemins de Buckingham et Sauvé.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint au service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Confirme l'engagement de la Municipalité de Val-des-Monts à faire réaliser les travaux, selon les modalités établies, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.
2. Confirme la participation financière de la Municipalité de Val-des-Monts au projet pour un montant approximatif de 811 880 \$.
3. Nomme monsieur Maxime Bélisle, directeur adjoint du service des Travaux publics à titre de responsable du dossier et l'autorise à agir et déposer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, auprès du ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) au montant de 2 435 640 \$.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

20-02-050

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - ORDRES DE CHANGEMENTS NUMÉROS 1 À 11 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHEMIN SAINT-JOSEPH - PHASE 2 - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 26 095,04 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 juin 2018, la résolution portant le numéro 18-06-244, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 826-18 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 305 800 \$ et décréter une dépense au montant de 4 305 800 \$ aux fins de poursuivre les travaux de réfection du chemin Saint-Joseph pour les phases 1B et 2 ainsi que de procéder au remplacement d'un ponceau et de son mur de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 juin 2019, la résolution portant le numéro 19-06-222, aux fins d'accepter la soumission en provenance de la compagnie Construction Edelweiss inc., sise au 960, chemin Edelweiss, La Pêche (Québec) J0X 3G0, comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, au montant de 1 727 552,39 \$ « taxes en sus », pour effectuer les travaux de reconstruction du chemin Saint-Joseph – Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de remplacement de ponceaux, effectués du 6 au 12 août 2019, monsieur Simon Chevalier, chargé de projet de la firme Stantec Experts-conseils ltée, a recommandé l'enlèvement de la terre végétale retrouvée sous l'assise des ponceaux et que ces travaux non prévus totalisent un montant de 2 547,08 \$ « taxes en sus », lesquels sont identifiés comme étant les ordres de changements numéros 1 à 7, incluant la surexcavation de la terre végétale et la mise en place d'une membrane géotextile;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ajout d'empierrement de calibre 100-200 mm, aux divers endroits, tels que décrits dans un courriel, daté du 12 septembre 2019, en provenance de madame Marie-France Duthilleul, chargé de projet de la firme Stantec Experts-conseils ltée, et que ces travaux non prévus totalisent un montant de 14 297,96 \$ « taxes en sus », lesquels sont identifiés comme étant les ordres de changements numéros 8 à 10, incluant la mobilisation et démobilitation au chantier, les signaleurs et la fourniture et l'installation d'empierrement 100-200 mm et de membrane géotextile;

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux de pavage, lesquels ont été complétés le 10 septembre 2019, il a été constaté sur le chemin Saint-Joseph que certains véhicules circulaient en partie sur l'accotement à l'intérieur de la courbe située entre les chaînages 3+218 et 3+298 du côté gauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Chevalier, chargé de projet de la firme Stantec Experts-conseils ltée, a recommandé des travaux de pavage d'une surlargeur de 1 m, ayant été complétés le 14 novembre 2019, et que ces travaux non prévus totalisent un montant de 9 250 \$ « taxes en sus », lesquels sont identifiés comme étant l'ordre de changement numéro 11, incluant la mobilisation et démobilitation au chantier, le planage du pavage existant, l'excavation d'une surlargeur, la mise en forme et le compactage de la fondation granulaire, le nouveau pavage selon les épaisseurs contractuelles et le marquage;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter les travaux et les dépassements de coûts non prévus au contrat, lesquels ont été réalisés en conformité avec les plans et devis, et ce, suite aux recommandations des chargés de projets et à la surveillance des travaux de la firme Stantec Experts-conseils ltée.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint au service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les coûts supplémentaires à la compagnie Construction Edelweiss inc., sise au 960, chemin Edelweiss, La Pêche (Québec) J0X 3G0, au montant de 26 095,04 \$ « taxes en sus », pour les travaux réalisés aux ordres de changements numéros 1 à 11.



No de résolution
ou annotation

20-02-050

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Décrète une dépense totale au montant de 26 095,04 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt portant le numéro 826-18.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-051

POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION AU MONTANT DE 0 \$ - ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 0 \$ - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2009, la résolution portant le numéro 19-08-264, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 852-19, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 658-09 et ses annexes concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains fonctionnaires – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement portant le numéro 852-19 stipule qu'un rapport mensuel des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Finances, nous présente, dans un rapport, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 0 \$ et des engagements au montant de 0 \$, et ce, pour la période se terminant le 31 janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 0 \$ et des engagements totalisant 0 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2020, le tout, préparé par le Directeur du service des Finances.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-052

POUR ACCEPTER LE BUDGET D'OPÉRATIONS DE L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS DÉMONTRANT UN DÉFICIT ANTICIPÉ AU MONTANT DE 16 540 \$ POUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 3, CHEMIN DU MANOIR - ANNÉE 2020 - CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS AU MONTANT DE 1 654 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a adopté, lors d'une séance de son Conseil d'administration, tenue le 11 décembre 2019, la résolution portant le numéro CA-2019-61, aux fins d'adopter le budget d'opération pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé, le 6 décembre 2019, le budget 2020 de l'Office d'habitation de l'Outaouais, démontrant un déficit anticipé au montant de 16 540 \$ pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E6, représentant une participation municipale de 1 654 \$, soit 10 % du déficit anticipé.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le budget de l'Office d'habitation de l'Outaouais pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E6, approuvé par la Société d'habitation du Québec, pour l'année 2020, ledit budget prévoyant un déficit d'opérations pour un montant de 16 540 \$.
2. S'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM) et particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures (PQI).
3. Souligne que la Municipalité de Val-des-Monts s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 1 654 \$, représentant 10 % du déficit anticipé.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT	DESCRIPTION
02-520-00-970	1 654 \$	Participation à l'Office d'habitation de l'Outaouais

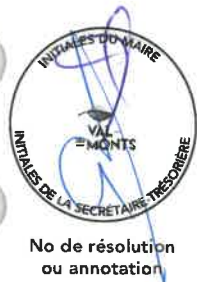
Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-053

POUR AUTORISER UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT DES PROJETS AUTORISÉS POUR UN MONTANT TOTALISANT 78 500 \$ - SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 décembre 2019, la résolution portant le numéro 19-12-477 aux fins d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2020, 2021 et 2022;



No de résolution
ou annotation

20-02-053

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal précise les projets autorisés et identifiés au tableau suivant, lesquels nécessitent un emprunt au fonds de roulement « taxes nettes » pour leur financement, à savoir :

SERVICES	PROJETS	MONTANTS	TERMES DE REMBOURSEMENT
Finances	Acquisition et remplacement des équipements informatiques	15 000 \$	5 ans
Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Remplacement – Souffleuse	3 000 \$	3 ans
	Acquisition et installation – Bouées réglementaires pour les lacs McGregor et Saint-Germain	15 000 \$	5 ans
Sécurité incendie	Remplacement – Habit de combat et accessoires incendies	20 000 \$	5 ans
	Mise à niveau – Bornes sèches incendies	10 500 \$	5 ans
	Acquisition d'ordinateurs pour véhicules	15 000 \$	5 ans
TOTAL		78 500 \$	

CONSIDÉRANT QUE les montants estimés des projets autorisés totalisent la somme de 78 500 \$ et que le montant du capital du fonds de roulement est de 1 350 000 \$.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Autorise le Directeur du service des Finances à emprunter la somme de 78 500 \$ au fonds de roulement pour financer les projets autorisés et identifiés au tableau suivant, à savoir :

SERVICES	PROJETS	MONTANTS	TERMES DE REMBOURSEMENT
Finances	Acquisition et remplacement des équipements informatiques	15 000 \$	5 ans
Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Remplacement – Souffleuse	3 000 \$	3 ans
	Acquisition et installation – Bouées réglementaires pour les lacs McGregor et Saint-Germain	15 000 \$	5 ans
Sécurité incendie	Remplacement – Habit de combat et accessoires incendies	20 000 \$	5 ans
	Mise à niveau – Bornes sèches incendies	10 500 \$	5 ans
	Acquisition d'ordinateurs pour véhicules	15 000 \$	5 ans
TOTAL		78 500 \$	

2. Mentionne que ladite somme empruntée devra être remboursée au fonds de roulement en versements annuels égaux aux termes respectifs décrits au tableau ci-dessus.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-054

POUR NOMMER MONSIEUR CAMILLE LEMIRE-MONETTE, DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, À TITRE DE RESPONSABLE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un soutien financier aux employeurs qui créent des emplois d'été pour les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative est conçue de manière à mettre l'accent sur les priorités locales, tout en produisant des résultats tangibles pour les étudiants et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts embauche des étudiants pour voir à la supervision, la coordination et l'animation des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsable dudit programme.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Nomme monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsable du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2020 et l'autorise à agir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-055

POUR AUTORISER LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTRISÉS SUR LE CHEMIN DE LA SAVANE À VAL-DES-MONTS PENDANT LA RANDONNÉE DES SUCRES DU CLUB QUAD DE L'OUTAOUAIS - ÉVÉNEMENT PONCTUEL - LE 14 MARS 2020, ENTRE 9 H ET 17 H

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2019, la résolution numéro 19-08-272 afin d'adopter le règlement 856-19 – pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le Club quad de l'Outaouais a transmis une demande à la Municipalité de Val-des-Monts le 15 janvier 2020 afin d'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain motorisés le 14 mars 2020 entre 9 h et 17 h sur le chemin de la Savane à Val-des-Monts lors de la Randonnée des sucres;

CONSIDÉRANT QUE le Contremaître de l'arrondissement nord du service des Travaux publics, à la suite d'une inspection du chemin de la Savane, ne dénote aucun enjeu de sécurité en lien avec la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur ce chemin public;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun d'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics lors d'événement ponctuel.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-055

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, la circulation des véhicules tout-terrain motorisés, le 14 mars 2020, entre 9 h et 17 h, sur le chemin de la Savane à Val-des-Monts, et ce, lors de l'événement de la Randonnée des sucres du Club quad de l'Outaouais.
2. Mentionne que les utilisateurs seront tenus de respecter les mêmes clauses que le règlement portant le numéro 856-19 – Pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-056

POUR AUTORISER LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC DE JEU D'EAU AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET LE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) - NOMMER MADAME SOPHIE BERGERON, DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE À TITRE DE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 septembre 2010, la résolution portant le numéro 10-09-279, aux fins d'autoriser Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, une offre d'achat au montant de 250 000 \$ afin de faire l'acquisition de la propriété connue comme étant le 8, rue de la Pineriaie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} novembre 2016, la résolution portant le numéro 16-11-384, aux fins d'accepter le Plan directeur des parcs et des espaces verts de la Municipalité de Val-des-Monts et que celui-ci indique au point 3.2, dans les besoins spécifiques, la construction de jeux d'eau pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-368, aux fins d'accepter la mise à jour de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Val-des-Monts et que celle-ci souligne l'importance de bonifier la programmation du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Municipalité en fonction des besoins des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de suivis de la politique familiale et des aînés a adopté, lors d'une séance régulière dudit Comité, tenue le 3 décembre 2018, la résolution portant le numéro CPFA-18-12-005, aux fins d'effectuer une recommandation au Conseil municipal concernant les actions à prioriser pour 2019 et qu'un des objectifs est de faire le nécessaire pour préparer un projet pour l'aménagement de jeux d'eau, dans le noyau villageois de Perkins (emplacement, faisabilité et coûts) et ce, dans le but de soumettre ledit projet à l'étude budgétaire 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 janvier 2019, la résolution portant le numéro 19-01-010, aux fins d'accepter le Plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité de Val-des-Monts et que ledit projet présenté répond à l'orientation d'améliorer la qualité de vie des citoyens en promouvant les saines habitudes de vie et en soutenant les arts, la culture et des activités de loisirs;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-056

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport d'analyse Scolor Val-des-Monts, préparé par Loisir sport Outaouais en novembre 2019, indique une des recommandations pour bonifier l'offre actuelle de loisir est d'ajouter un jeu d'eau dans le secteur Perkins;

CONSIDÉRANT QUE le PAFIRS vise à :

- a) Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec.
- b) Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'ériger un parc de jeu d'eau de qualité accessible à tous les citoyens de Val--des-Monts.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, la présentation du projet de la construction d'un parc de jeu d'eau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).
2. Nomme la Directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à titre de responsable du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et l'autorise à agir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
3. Confirme l'engagement de la Municipalité de Val-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre;
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-057

POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE - PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE - MADAME PATRICIA TALBOT - 78, CHEMIN POITRAS

CONSIDÉRANT QUE madame Patricia Talbot a présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, le 8 novembre 2019, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (cabane à sucre) à 1,68 mètre de la ligne avant au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 78, chemin Poitras;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 22 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a fait connaître ses recommandations, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, par sa résolution portant le numéro CCU-19-12-059;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-057

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 31 janvier 2020, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 803-17 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20, aux fins de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (cabane à sucre) à 1,68 mètre de la ligne avant au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Patricia Talbot, et ce, pour la propriété connue comme étant le 78, chemin Poitras.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-058

**POUR MODIFIER LA RÉOLUTION PORTANT LE
NUMÉRO 19-11-387 - POUR MANDATER LA FIRME
D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - USAGE NON-CONFORME
- 60, CHEMIN DE LA PÊCHE - LA PROPRIÉTÉ AURAIT DÛ
SE LIRE COMME ÉTANT LE 50, CHEMIN DE LA PÊCHE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue du 5 novembre 2019, la résolution portant le numéro 19-11-387, aux fins de mandater la firme d'avocats RPGL pour représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce, et ce, pour la propriété connue comme étant le 60, chemin de la Pêche;

CONSIDÉRANT QUE le libellé de la résolution portant le numéro 19-11-387 aurait dû se lire comme suit :

Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Usage non-conforme – 50, chemin de La Pêche.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu modification des adresses de cette propriété et celles voisines et que le mandat remis à la firme d'avocats aurait dû être pour la propriété connue comme étant le 50, chemin de la Pêche;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a enjoint le propriétaire de l'immeuble concerné afin qu'il se conforme à la réglementation et que celui-ci n'obtempère pas à notre demande.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Modifie, sur la recommandation du bureau de la Direction générale, le libellé de la résolution portant le numéro 19-11-387, tel que ci-haut mentionné.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-058

2. Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce, et ce, pour la propriété connue comme étant le 50, chemin de la Pêche.
3. Mandate la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, contre les propriétaires concernés, afin d'exécuter les jugements obtenus et récupérer, le cas échéant, les frais extrajudiciaires encourus par la Municipalité de Val-des-Monts.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution et à signer toutes ententes à intervenir visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-059

POUR ACCORDER LE STATUT D'EMPLOYÉ CADRE PERMANENT À MONSIEUR MAXIME BÉLISLE À TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 novembre 2018, la résolution portant le numéro 18-11-451, aux fins d'accepter la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2019, la résolution portant le numéro 19-02-054, aux fins de retenir les services de monsieur Maxime Bélisle, à titre de Directeur adjoint du service des Travaux publics, à compter du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la Direction générale recommande d'accorder le statut d'employé cadre permanent à monsieur Maxime Bélisle à titre de Directeur adjoint du service des Travaux publics.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du bureau de la Direction générale :

1. Accorde le statut d'employé cadre permanent à monsieur Maxime Bélisle à titre de Directeur adjoint du service des Travaux publics, le tout en conformité avec la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts.
2. Reconnaît son ancienneté à compter du 11 mars 2019.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-059

4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-060

POUR RETENIR LES SERVICES DE MADAME MARYLÈNE TREMBLAY À TITRE DE COMMIS AUX BIBLIOTHÈQUES – POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice adjointe du service des Ressources humaines a procédé, le 23 décembre 2019, à un affichage interne et externe, par avis publics, portant le numéro de concours LCVC-2019-015 pour des postes de commis aux bibliothèques – Poste permanent à temps partiel.

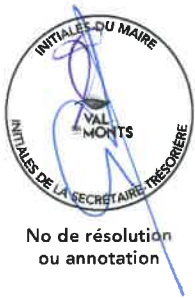
PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Retient, sur la recommandation de la Directrice du service des Ressources humaines et l'approbation du bureau de la Direction générale, les services de madame Marylène Tremblay à titre de Commis aux bibliothèques – Poste permanent à temps partiel, et ce, à compter du 19 février 2020.
2. Souligne que madame Marylène Tremblay a droit à une période de probation de 6 mois de services continus, laquelle se terminera le 19 août 2020, le tout en conformité avec la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

20-02-061

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BENOIT FERLAND À TITRE DE LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CASERNE NO 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 avril 2018, la résolution portant le numéro 18-04-163, aux fins d'autoriser la signature du protocole d'entente portant le numéro SI-2018-001, modifiant des dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et les pompiers de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – CSN, pour la période du 16 août 2016 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du service des Ressources humaines a procédé à l'affichage externe, par avis public, le 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à la sélection des candidats, aux examens physiques et théoriques et aux entrevues, au cours du mois de janvier 2020, et que ledit Comité a fait connaître ses recommandations dans un rapport, daté du 10 février 2020.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Comité de sélection et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Entérine l'embauche de monsieur Benoit Ferland, à compter du 11 février 2020, à titre de lieutenant à temps partiel à l'essai, à la caserne no 1.
2. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-062

POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MARTINE BASTIEN À TITRE DE COMMIS AU SÉCRÉTARIAT – POSTE TEMPORAIRE – UN AN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un poste de commis au service des Finances s'est libéré, et ce, pour une durée d'un an et que ce dernier a été comblé par une employée de la Municipalité de Val-des-Monts occupant la fonction de commis au secrétariat, le tout à la suite d'un affichage interne, par avis public, portant le numéro de concours FIN-2020-002 pour le poste de Commis à la taxation – Affectation temporaire – 1 an;



No de résolution
ou annotation

20-02-062

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QU'à la suite du mouvement du personnel, un poste de commis au secrétariat s'est libéré, et ce, pour une période d'un an et que la Municipalité de Val-des-Monts a utilisé sa banque de candidatures pour combler ce poste.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Entérine, sur la recommandation de la Directrice du service des Ressources humaines et l'approbation du bureau de la Direction générale, l'embauche de madame Martine Bastien, à compter du 10 février 2020, à titre de Commis au secrétariat – Poste temporaire – Un an.
2. Souligne que madame Martine Bastien a droit à une période de probation de 6 mois de services continus, laquelle se terminera le 10 août 2020, le tout en conformité avec la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-02-063

POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT LE NUMÉRO SI-2020-014 - MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE VAL-DES-MONTS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE (PAEF) ET AFFAIRES SYNDICALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} août 2017, la résolution portant le numéro 17-08-306 aux fins d'accepter la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts, pour la période du 16 août 2016 au 31 décembre 2021, laquelle couvre uniquement l'unité d'accréditation désignant les pompiers et pompières de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 avril 2018, la résolution portant le numéro 18-04-162, aux fins d'accepter la convention collective des lieutenants de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – CSN, et ce, pour la période du 22 septembre 2017 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, lors de sa séance ordinaire, tenue le 17 février 2020, par sa recommandation portant le numéro CRH-20-02-17-008, recommande aux membres du conseil municipal d'accorder, selon un protocole d'entente, un programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), le tout tel que décrit dans le programme d'aide Optima, santé globale, exclusif à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour tout ce qui touche le soutien requis et l'aide nécessaire pour faire face à des situations difficiles, les consultations psychosociales le tout prodigué par une équipe d'intervenants multidisciplinaire.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-02-063

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, lors de sa séance ordinaire, tenue le 17 février 2020, par sa recommandation portant le numéro CRH-20-02-17-009, recommande aux membres du conseil municipal d'accorder, selon un protocole d'entente, un bloc d'heures annuel en libération syndicale.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en place du nouveau programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), pour le service de Sécurité incendie, et d'un quantum d'heures allouées à l'exécutif syndical de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts.
2. Autorise Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, le protocole d'entente, portant le numéro SI-2020-014, à intervenir entre la Municipalité Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.


20-02-064


POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale


Jacques Laurin
Maire